



**FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION
APPEL A PROJETS INVESTISSEMENTS DANS
LES EXPLOITATIONS ENGAGÉES EN
AGRICULTURE BIOLOGIQUE 2022**

Le présent formulaire de demande d'aide une fois complété constitue, avec l'ensemble des justificatifs joints par vos soins, le dossier unique de demande d'aide pour l'ensemble des financeurs publics potentiels.

Avant de remplir cette demande, lisez attentivement la notice d'information d'accompagnement du présent formulaire.

Transmettez l'original de ce formulaire, accompagné des pièces complémentaires.

OU FAIRE PARVENIR VOTRE DOSSIER ?	LA RÉGION DU DÉPARTEMENT DU SIÈGE DE VOTRE EXPLOITATION
INTITULE DU PROJET	
NOM DU DEMANDEUR	

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

DATE DE RÉCEPTION :

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (PERSONNE PHYSIQUE)

N° SIRET : en cours d'immatriculation

Attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises

N° PACAGE : en cours d'immatriculation

Concerne uniquement les agriculteurs

CIVILITÉ (le cas échéant) : Madame Monsieur

NOM et PRÉNOM du demandeur :

NOM COMMERCIAL (le cas échéant) :

Né(e) le :

Adresse du demandeur :

Code Postal :

Commune :

Téléphone : Fixe :

Mobile :

Mail :

Adresse site internet :

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (PERSONNE MORALE)

N° SIRET : en cours d'immatriculation

Attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises

N° PACAGE : en cours d'immatriculation

Concerne uniquement les agriculteurs

STATUT JURIDIQUE (lister si besoin) :

RAISON SOCIALE :

NOM COMMERCIAL (le cas échéant) :

Adresse du demandeur :

Code Postal :

Commune :

Téléphone : Fixe :

Mobile :

Date création de l'entreprise :

Code APE :

Adresse site internet :

NOM et PRÉNOM du représentant légal :

NOM et PRÉNOM du responsable de projet si différent :

Téléphone : Fixe :

Mobile :

Mail :

COORDONNEES DU COMPTE BANCAIRE SUR LEQUEL LE VERSEMENT DE L'AIDE EST DEMANDE

•Veuillez donner ci-après les coordonnées du compte choisi pour le versement de cette aide et joindre un RIB :

N° IBAN :

BIC :

CARACTÉRISTIQUES DU DEMANDEUR

Civilité Nom et prénom des associés ou dénomination sociale	N° SIRET ou N° PACAGE	% de parts dans la société	Date de naissance	Statut	Installé depuis moins de 5 ans	Bénéficiaire DJA		Si installé depuis moins de 5 sans DJA	Si en cours d'installation
						Date CJA	Projet inscrit dans plan d'entreprise	Date installation MSA	Date de dépôt de dossier JA en DDT/M ou date enregistrement CFE
				à titre principal à titre secondaire non exploitants	oui non en cours d'installation				
				à titre principal à titre secondaire non exploitants	oui non en cours d'installation				
				à titre principal à titre secondaire non exploitants	oui non en cours d'installation				
				à titre principal à titre secondaire non exploitants	oui non en cours d'installation				

CARACTÉRISTIQUES DE L'EXPLOITATION

1. Localisation du siège de l'exploitation :

Identique à l'adresse postale du demandeur :

Sinon, préciser l'adresse :

Code Postal :

Commune :

2. Informations générales :

Quelle est l'orientation technico-économique (OTEX) principale de votre exploitation ? (cf. annexe 1bis)

Quelle est la taille de votre exploitation agricole ? (SAU en ha)

exploitation certifiée en Agriculture Biologique partiellement totalement

exploitation avec production en conversion partiellement totalement
Agriculture Bio.

atelier principal en Agriculture Biologique

Productions végétales	Surface totale BIO (en ha)	Date d'entrée dans le signe AB	Concerné e par le projet	Mode de commercialisation actuel (<i>coopérative, négociant, marchés, magasins...</i>) / autoconsommation
			oui non	
			oui non	
			oui non	
			oui non	

Productions animales	Effectif	Date d'entrée dans le signe AB	Concerné e par le projet	Mode de commercialisation actuel (<i>coopérative, négociant, marchés, magasins...</i>) / autoconsommation
			oui non	
			oui non	

	Matériels principaux de l'exploitation	Ancienneté (années)	Aide publique dans les 5 dernières années
Productions végétales			oui non
			oui non
			oui non
			oui non
			oui non
			oui non
Productions animales			oui non
			oui non
			oui non
			oui non
			oui non
			oui non

3. Éligibilité :

(* Se reporter au tableau p.19 quant aux justificatifs à fournir

L'exploitation est support d'expérimentation pour une mise en œuvre de pratiques innovantes reconnues dans le cadre :

- Du **Programme Expérimentation Bio** (appel à projets spécifique à l'expérimentation en agriculture biologique) :

oui non (*voir Annexe 2*)

(le matériel objet de la demande de subvention devra être identifié dans le protocole d'expérimentation relatif au programme)

- L'exploitation agricole est **membre d'un GIEE** : oui non
- L'exploitation agricole est **membre d'un groupe DEPHY FERME (réseau DEPHY EXPE)** : oui non (*voir Annexe 3*)

- L'exploitation agricole est **membre d'un groupe opérationnel d'un Partenariat Européen pour l'Innovation** :

oui non

- L'exploitation agricole est **est membre d'un groupe 30 000** : oui non (*voir Annexe 3*)

L'exploitation est engagée dans une démarche de structuration de filière (promotion de pratiques innovantes) :

- L'exploitation participe / a participé à **l'appel à projet Innov'Bio** : oui non (*voir Annexe 2*)

(appel à projets ayant pour objectif d'accompagner la mise en place de pratiques innovantes par un groupe d'agriculteurs ou un projet de structuration de filières porté par un opérateur économique)

- L'exploitation est / a été accompagnée par une structure d'animation dans le cadre **de l'appel à projet Animation Bio** :

oui non (*voir Annexe 2*)

(appel à projets ouvert aux structures d'animation pour des projets de développement et de structuration de filières)

- L'exploitation participe / a participé à un projet de structuration de filières phares ou transversales dans le cadre **de l'appel à projets pour le soutien aux actions de structuration de filières en AB en Occitanie / du Programme Ambition Bio 2017 LR** (anciennement contrat de filière AGIR pour la Bio) : oui non (*voir Annexe 2*)
- **L'agriculteur ou groupement d'agriculteurs commercialise au moins 30 %¹ de sa production en vente directe suivant un système de structuration collective**

Ex : points de vente collectifs (magasins de producteurs) / **réseau de producteurs** (type réseau Bienvenue à la Ferme / réseau boutique paysannes / Marque Marché des producteurs de pays / association Terroir direct...) / **vente organisée à l'avance** (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne, AMAP) : oui non

L'exploitation bénéficie / a bénéficié d'un accompagnement spécifique à la conversion en AB :

- L'agriculteur / groupement d'agriculteurs sont ou ont été accompagnés dans leur projet de conversion à l'Agriculture Biologique **dans le cadre du PASS Expertise Bio (anciennement « Visa pour la Bio ») ATTENTION PASS EXPERTISE DEJA OBTENU** : oui non

¹30 % du Chiffre d'Affaire

4. Votre exploitation est-elle concernée par les zonages suivants :

Zone à handicap naturel : défavorisée simple ou piémont : oui non
montagne ou haute montagne : oui non
au moins l'un des bâtiments est en zone vulnérable : oui non

Zone vulnérable : Zonage Démarche Territoriale, validée par une Agence de l'Eau : oui non
Si oui, nom de la démarche :

Votre exploitation se situe-t-elle en zone vulnérable ?

5. Situation au regard de la réglementation sur les Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) :

Votre exploitation est : déclarée au titre de la réglementation susvisée : oui non
enregistrée au titre de la réglementation susvisée : oui non
autorisée au titre de la réglementation susvisée : oui non
non soumise (Règlement Sanitaire Départementale) : oui non

6. Situation au regard de la réglementation sur la loi sur l'eau (forage pour les bâtiments d'élevage) :

Votre exploitation est : déclarée au titre de la réglementation susvisée : oui non
autorisée au titre de la réglementation susvisée : oui non
non soumise : oui non

7. Situation au regard de l'enjeu SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Votre exploitation est : située sur un territoire identifié comme prioritaire au regard de l'enjeu SDAGE : oui non

8. Situation économique de l'exploitation

	Valeur en euros de l'année précédente (dernier exercice clos) année à préciser :
Fonds propres de l'exploitation (1)	

(1) en cas d'installation ou de démarrage d'activité avec création d'une exploitation ou pour les exploitations au forfait sans tenue de comptabilité par un expert-comptable, mentionnez « SANS OBJET »

Si la société ou personne morale existait précédemment et même si l'activité en est modifiée, mentionnez les fonds propres du dernier exercice clos

Pour tous les demandeurs :

Votre exploitation a-t-elle un régime fiscal : au réel au forfait

Votre exploitation a-t-elle une comptabilité tenue par un comptable agréé ou expert-comptable : oui non

Votre exploitation agricole ou structure est-elle en procédure de sauvegarde ou en redressement judiciaire : oui non

Calendrier prévisionnel d'acquisition du matériel * (rappel : 1 seul dossier sur une période de 3 ans)

ATTENTION : délai de réalisation : l'opération doit se terminer au plus tard le **29/12/2023**

Investissement projeté	Année N (date d'achat)	Année N+1 (date d'achat)

* L'opération devra obligatoirement avoir commencé dans un délai d'un an maximum à compter de la date de l'attribution de l'aide par la Commission Permanente.

IDENTIFICATION DU PROJET

1. Libellé du projet :

Description des investissements prévisionnels de l'exploitation pour les 3 prochaines années

Présentez le projet d'investissements de l'exploitation (cf. liste de matériels éligibles), ses objectifs et les effets attendus pour le développement de l'exploitation (technique, économique, organisation du travail...)

2. Localisation du projet :

Identique à l'adresse postale du demandeur :

Sinon, préciser l'adresse :

Code Postal :

Commune :

3. Déroulement du projet :

Date prévue de début de projet :

Date prévue de fin de projet :

4. Éléments concernant le projet :

Type de production animale concernée par le projet :

bovin

ovin

caprin

Précisez la filière :
lait

bovin

porcin

volaille (y compris
palmipèdes à foie gras)

viande

lapin

Autre, à préciser :

productions végétales uniquement

Si vous avez coché plusieurs cases, veuillez préciser la production principalement concernée par le projet ainsi que la filière le cas échéant :

Le projet concerne-t-il :

Une évolution du circuit de commercialisation : Passage en circuit court : oui non

Si oui, précisez :

La création d'un atelier de vente à la ferme : oui non

Si oui, précisez :

Le projet présenté permet-il le développement d'une nouvelle activité de transformation ou la création d'un atelier de transformation à la ferme : oui non

Si oui, précisez :

CRITERES DE SELECTION

Principes de sélection	Principes de sélection	Valeur
Le renouvellement des exploitations (jeunes agriculteurs)	Exploitation individuelle, GAEC et autres sociétés comptant : <ul style="list-style-type: none"> • 1 JA installé depuis moins de 5 ans (parcours à l'installation avec obtention de la DJA) • 1 agriculteur installé depuis moins de 5 ans 	40 20
	Installation depuis moins de 5 ans ou en parcours installation hors reprise et hors installation en société (création d'exploitation) <i>Ce critère est cumulable avec le critère précédant</i>	15
Le niveau d'engagement en agriculture biologique	L'exploitation : <ul style="list-style-type: none"> • a 100 % de sa production certifiée en Agriculture Bio • a 100% de sa production en conversion vers l'AB, • a une partie de sa production en conversion vers l'AB <i>Ces critères ne sont pas cumulables</i>	55 35 15
L'amélioration des performances économiques et environnementales de l'exploitation	Les investissements concernent : <ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de matériels non présents sur l'exploitation (50% du montant total du projet) • des territoires identifiés comme prioritaires au regard de l'enjeu eau (SDAGE) 	25 10
Le développement des circuits courts et de proximité	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du circuit de commercialisation² : passage en circuits-court et/ou vente à la ferme de façon significative 	10
L'historique	<ul style="list-style-type: none"> • Le demandeur n'a jamais bénéficié des aides au titre de ce dispositif 	50

²Dont développement d'une nouvelle activité de transformation ou création d'un atelier de transformation à la ferme

DEPENSES PREVISIONNELLES

(Seuls les demandeurs qui ne récupèrent pas la TVA peuvent présenter des dépenses TTC)

Veillez faire figurer sur chaque devis une numérotation des investissements présentés dans l'appel à projet (numéro d'ordre 01 à 99).

Attention : Justification des coûts à préciser obligatoirement selon les modalités suivantes :

Fournir :

- Pour les dépenses d'un montant compris entre 3 000 € HT et 90 000 € HT : 2 devis détaillés (de 2 fournisseurs différents)
- Pour les dépenses d'un montant supérieur à 90 000 € HT : 3 devis détaillés (de 3 fournisseurs différents)

Les devis doivent mentionner le taux de TVA et montants HT et TTC. Les devis doivent être précis et faire référence à un intitulé de matériel éligible.

Dépenses matérielles :

Montant global des dépenses du projet:

DEPENSES PREVISIONNELLES

Investissements	Démarche de valorisation concernée	Nom matériels	Devis n°1 nom entreprise	Devis n°1 montant HT	Devis n°2 nom entreprise	Devis n°2 montant HT	Devis n°3 nom entreprise	Devis n°3 montant HT	Renouvellement matériel (OUI/NON)
Polyculture et grandes cultures	AB								oui non
									oui non
									oui non
									oui non
									oui non
	AB								oui non
									oui non
									oui non
									oui non

Productions légumières, fruitières et arboricole									oui non
	AB								oui non
									oui non
									oui non
									oui non

Tri et de stockage de céréales (semences et graines fermières)									oui non
Élevage	AB								oui non
									oui non
									oui non

									oui non
									oui non

NB : Fournir 2 ou 3 devis par matériel et faire préciser le cas échéant le montant de reprise de l'ancien matériel
 (*) *Se reporter à la notice*

DEPENSES PREVISIONNELLES

A Financement d'origine publique

Financeurs publics sollicités	Montants en €	Sollicité dans le cadre de la présente demande	Sollicité dans le cadre d'une autre demande	Obtenu
État (préciser sources)				
Région				
Département				
Subvention équivalente du prêt bonifié (JA)				
Financements européens (FEADER) sollicités (53 % de la dépense publique)				
Sous-total financeurs publics				

B Financement d'origine privé

Autofinancement : maître d'ouvrage privé	
Emprunt (a)	
Auto – financement (b)	
Sous-total apport du maître d'ouvrage privé (a + b)	
Autres financeurs privés	
Participation du secteur privé (à préciser)	
Sous-total financeurs privés	

TOTAL = A + B

TOTAL général = coût du projet	
---------------------------------------	--

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

(veuillez cocher les cases)

Je demande (nous demandons) à bénéficier des aides de l'appel à projet investissements des exploitations engagées en Agriculture Biologique.

Je déclare (nous déclarons) et j'atteste (attestons) sur l'honneur :

- l'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes concernant ma (notre) situation et concernant le projet d'investissement y compris concernant la nature de l'opération (renouvellement matériels)
- ne pas avoir sollicité une aide autre que celles indiquées sur ma demande pour financer mon projet et ne pas avoir antérieurement obtenu d'aide pour le même projet,
- respecter les conditions d'éligibilité décrites dans le cahier des charges de l'appel à projet,
- avoir pris connaissance que ma demande d'aide fera l'objet d'une sélection et pourra être rejetée au motif que le projet ne répond pas aux priorités définies régionalement et/ou au motif que mon projet n'atteint pas le seuil de sélection ou au motif de l'indisponibilité de crédits affectés à cette mesure,
- avoir pris connaissance des points de contrôle, des règles de versement des aides et des sanctions encourues en cas de non-respect de ces points,
- être à jour de mes cotisations sociales et fiscales (y compris redevance émise par l'Agence de l'eau),
- ne pas faire l'objet d'une procédure de redressement économique,
- n'avoir fait l'objet d'aucun procès-verbal dressé dans l'année civile qui précède la date de dépôt de ma demande au titre des points de contrôle des normes minimales attachées à l'investissement aidé, et respecter la réglementation en vigueur au regard de la Loi sur l'Eau, des ICPE et de la Directive Nitrate (comme indiqué dans le présent formulaire),
- disposer des autorisations administratives nécessaires pour les projets d'aménagements fonciers et avoir obtenu l'autorisation du propriétaire le cas échéant,
- ne pas avoir perçu d'aides pour des matériels équivalents dans les 5 années qui précèdent la présente demande,
- le cas échéant, que les associés exploitants détiennent plus de 50 % du capital social,
- **ne pas avoir commencé l'exécution des investissements prévisionnels présentés dans le présent formulaire avant la date figurant sur l'accusé de réception de dossier complet, suite au dépôt de la demande d'aide.**

Je m'engage (nous nous engageons) sous réserve de l'attribution de l'aide :

- à indiquer la participation financière de la Région sur tout support de communication mentionnant l'opération financée, notamment dans ses rapports avec les médias, par apposition du logo de la collectivité et ce, de manière parfaitement visible et identifiable (ce logo est directement téléchargeable sur le site internet de la Région).
- à réaliser l'action pour laquelle l'aide est sollicitée,
- à informer le service instructeur de toute modification de ma situation, de la raison sociale de ma structure ou du projet **pendant toute la durée de réalisation de l'opération**,
- à fournir toute pièce complémentaire utile pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération,
- à ne pas solliciter à l'avenir, pour ce projet, d'autres crédits (nationaux ou européens), en plus de ceux mentionnés dans le tableau « financement du projet », et notamment, pour les exploitations agricoles, de prêts bonifiés,
- à me soumettre à tout contrôle sur place, sur pièces, et à conserver et permettre l'accès aux pièces probantes pendant les 5 années suivant le dernier paiement relatif au projet,
- à maintenir en bon état fonctionnel et pour un usage identique les matériels et constructions

ayant bénéficié des aides pendant une durée de 3 ans à compter du paiement final de l'aide, à ne pas revendre le matériel subventionné pendant une durée de 3 ans à compter du paiement final de l'aide,

- à maintenir ma production en Agriculture Biologique pour une durée de 3 ans, à compter du paiement final de l'aide,
- à conserver pendant une période de 10 ans à compter du paiement final de l'aide tout document permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération : factures et relevés de compte bancaire pour des dépenses matérielles.

Je suis informé(e) (nous sommes informés) :

- qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes engagements, le remboursement total ou partiel des sommes perçues pourra être exigé,
- que l'ensemble des informations recueillies dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de mon dossier de demande d'aide.

Fait à :

Le :

Nom / prénom / qualité du représentant légal de la structure

Signature(s) du demandeur (avec le cachet de la structure)

Afin de faciliter mes démarches auprès de l'administration,

j'autorise

je n'autorise pas (2)

l'administration à transmettre l'ensemble des données nécessaires à l'instruction de ce dossier à toute structure publique chargée de l'instruction d'autres dossiers de demande d'aide ou de subvention me concernant.

(2) Dans ce cas, je suis informé qu'il me faudra produire l'ensemble des justificatifs nécessaires à chaque nouvelle demande d'aide. Toutefois, cette option ne fait pas obstacle aux contrôles et investigations que l'administration doit engager afin de procéder aux vérifications habituelles découlant de l'application de la réglementation (à titre d'exemple : vérification du respect du taux maximum d'aides publiques).

DEPENSES PREVISIONNELLES

Pièces à fournir	Pièces jointes au dossier	Sans objet	Cadre réservé à l'administration NE RIEN INSCRIRE
Par tous les porteurs de projet :			
Si vous n'avez pas de n° SIRET au moment du dépôt du dossier, fournir le récépissé du CFE			
Carte nationale d'identité (ou passeport) en cours de validité, ou toutes pièces probantes de cette identité recevable par l'administration			
Exemplaire original du présent formulaire de candidature complété, signé et daté			
Relevé d'identité bancaire ou postal (BIC/ IBAN)			
Attestations MSA justifiant que l'activité agricole est exercée à titre principal			
Attestation de régularité sociale MSA (moins de 6 mois), à télécharger sur http://www.msa.fr/lfr/web/msa/ (pour les formes sociétaires tous les membres)			
Devis estimatif détaillé pour chaque investissement + 1/2 devis comparatif comparatif selon le montant de l'assiette			
Délégation éventuelle de signature du porteur de projet			
Bail			
Autorisation du propriétaire, s'il s'agit d'un bâtiment ou d'un aménagement ayant des conséquences pour le foncier			
Attestation de production en Agriculture Biologique ou d'engagement détaillée (élevages ou cultures avec surface)			
Bilan et et compte de résultat du dernier exercice clôturé (uniquement les pages ACTIF/PASSIF)			
Liste du matériel amortissable de l'exploitation			
Pour les formes sociétaires :			
Extrait K-bis de moins de 3 mois (personne morale)			

Exemplaire des statuts actualisés avec répartition des parts sociales par associé, signé par l'ensemble des représentants légaux			
Pour les Jeunes Agriculteurs :			
Jeune Agriculteur installé ou en cours d'installation : <ul style="list-style-type: none"> • justificatif de la date d'installation (certificat de conformité JA) • ou attestation d'engagement dans la démarche d'installation avec la DJA auprès de la DDT (récépissé de dépôt du dossier de DJA) 			
Pour les exploitations engagées en AB et membre d'un GIEE :			
<ul style="list-style-type: none"> • copie de la reconnaissance GIEE • attestation d'adhésion à un GIEE 			
Pour les exploitations membre d'un groupe opérationnel dans le cadre d'un Partenariat Européen pour l'Innovation :			
<ul style="list-style-type: none"> • copie de la convention de partenariat où apparaît les membres du Groupement Opérationnel 			
Pour les exploitants participant, ayant participé à l'appel à projet Innov'Bio /ou à l'Appel à projet Animation Bio :			
<ul style="list-style-type: none"> • attestation de la structure d'accompagnement de la participation de l'exploitation aux différents programmes et appels à projets (Annexe 2) 			
Pour les exploitants participant / ayant participé à « l'appel à projet pour le soutien aux actions de structuration de filières en Agriculture Biologique en Occitanie » / ou anciennement « Contrat de filières Agir pour la Bio »			
<ul style="list-style-type: none"> • attestation de la structure d'accompagnement de la participation de l'exploitation aux actions collectives concourant aux objectifs définis par le contrat de filière (Annexe 2) 			
Pour les exploitants adhérent à une Démarche Collective Circuits Courts reconnue par la Région** :			
<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de l'animateur de la structure collective mentionnant la production et le volume concerné* • contrats de commercialisation 			
Pour les exploitants accompagnés / ayant été accompagnés dans leur projet de			

conversion à l'agriculture biologique dans le cadre du PASS EXPERTISE BIO (ou anciennement VISA POUR LA BIO) :

- | | | | |
|--|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">arrêté administratif précisant les conditions d'octroi de l'aide | | | |
|--|--|--|--|

ur les exploitants membres d'un groupe DEPHY FERME ou d'un GROUPE 30 000 :

- | | | | |
|---|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">attestation de la structure d'accompagnement de la participation de l'exploitation à un RESEAU DEPHY ou GROUPE 30 000 (Annexe 3) | | | |
|---|--|--|--|

*Doit être en lien direct avec l'activité faisant l'objet de la demande.

1. BENEFICIAIRES ELIGIBLES

Sont éligibles les structures agricoles, situées sur le territoire Est de la région Occitanie, suivantes :

- les exploitants individuels à titre principal,
- les personnes morales qui détiennent une exploitation agricole et exercent une activité agricole réelle,
- les propriétaires bailleurs de biens fonciers à usage agricole, dès lors que le preneur remplit les conditions d'octroi de l'aide précitées (remplir les éléments concernant l'exploitant dans le formulaire). La durée restante du bail **après réalisation des investissements** doit être au minimum de 5 ans,
- les Jeunes Agriculteurs en cours d'installation.

Définition du jeune agriculteur

Pour être reconnu jeune agriculteur (JA) au titre de l'appel à projet, le demandeur doit :

- être installé dans le cadre d'un Plan d'Entreprise (PE) et avoir bénéficié des aides à l'installation prévues aux articles D343-3 à D343-18 du code rural et de la pêche maritime (DJA), depuis moins de 5 ans

Pour être reconnu **jeune agriculteur (JA) en cours d'installation**, le demandeur doit :

- avoir déposé une demande d'aide à l'installation recevable (aides à l'installation prévues aux articles D343-3 à D343-18 du code rural et de la pêche maritime) lorsque la demande d'aide à l'investissement est déposée, **la date de réception au Service Instructeur faisant foi**,
- la recevabilité du dossier d'installation est établie par la DDT (dont condition d'âge : être âgé de moins de 40 ans à la date de dépôt du dossier DJA/date de réception au Service Instructeur faisant foi),
- avoir obtenu le certificat de conformité DJA (décision d'octroi des aides à l'installation) au moment de la 1^{ère} demande de paiement.

NB : le délai accordé aux JA par les services de l'Etat pour concrétiser leur PE à partir de la date d'installation est de 4 ou 5 ans. Toutefois, le dossier devra faire l'objet d'une demande de paiement de solde dans les 3 ans suivant la date de la décision d'octroi de l'aide (+ prorogation éventuelle d'un an maximum).

Sont exclus :

- les agriculteurs à titre secondaire ou cotisants de solidarité,
- les sociétés dont le capital social n'est pas détenu à plus de 50% par des associés exploitants agricoles,
- les sociétés de type SARL (non agricole) et les SCI,
- les CUMA.

2. CONDITIONS D'ELIGIBILITE DES PROJETS (RAPPEL DE L'APPEL A PROJETS)

Le projet doit **concerner une production engagée en agriculture biologique**, avec un **engagement suffisant**, évalué proportionnellement à la production engagée.

Il faut également remplir les conditions générales suivantes (cf. liste des engagements sur l'honneur) :

- respecter à la date de dépôt de la demande les normes minimales applicables à l'investissement projeté,
- 1 dossier par période de 3 ans,
- être à jour des contributions sociales et fiscales ou bénéficier d'un accord d'étalement,
- ne pas être en situation de difficulté économique (ne pas être en procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire),
- souscrire aux engagements pour une durée de 5 années à compter du paiement final de l'aide.

3. INVESTISSEMENTS ELIGIBLES (RAPPEL DE L'APPEL A PROJET)

Investissements matériels :

Les matériels et équipements éligibles figurent sur les listes annexées à l'appel à projets.

Attention : si une aide vous est accordée pour réaliser les investissements mentionnés dans votre demande, vous serez engagé à réaliser effectivement l'ensemble des investissements, sous peine de sanction.

Ne sont pas éligibles :

- les équipements d'occasion, l'auto-construction,
- le remplacement de matériel acquis depuis moins de 5 ans,
- les investissements permettant de répondre à une norme,
- les investissements ne faisant pas l'objet d'un programme d'amortissement en comptabilité³,

³ L'amortissement comptable d'une immobilisation est l'étalement de son coût sur sa durée d'utilisation. La durée de l'amortissement correspond au temps d'utilisation moyen du bien dans la société : un an minimum dans le cas de l'appel à projet. Le montant initial de

- les frais de livraisons et de main d'œuvre,
- les investissements concernant des fourrages destinés à la vente exclusivement (si pas d'atelier d'élevage d'herbivores sur l'exploitation),
- le matériel ne figurant pas sur la liste du matériel éligible de l'appel à projet.

A noter que certains investissements utilisés en agriculture biologique ne sont pas éligibles dans le cadre de cette mesure, mais certains peuvent l'être sur d'autres dispositifs d'aides :

- Matériel de récolte (hors fenaison) : moissonneuse-batteuse, ensileuse, ...
- Matériel de transport : bennes, remorques,...
- Bâtiments et gros œuvre (**voir mesure 411 pour les bâtiments d'élevage et de séchage en grange**)
- Matériel de traction / salle de traite mobile (**voir mesure 411 pour la mécanisation en montagne**)
- Matériel de semis, de semi-direct et de gestion des couverts (**voir mesure 413 – rubrique « préservation des sols et la lutte contre l'érosion »**)
- Matériel de désherbage mécanique et thermique (herse étrille, écimeuse, bineuse, houe rotative...) (**voir mesure 413**)
- Matériels de destructions mécaniques des couverts végétaux type rollkrop, rolo-faca (**voir mesure 413**)
- Equipements d'optimisation des performances de production arboricole (**voir mesure 415**)

Certains matériels éligibles à l'appel à projet sont également financés par d'autres mesures du P.D.R Midi-Pyrénées et du P.D.R Languedoc-Roussillon, mais pour des pratiques agricoles différentes, à savoir :

→ Mesures P.D.R Midi-Pyrénées

- **Mesure 4.1.3- rubrique « entretien des couverts, enherbement inter-cultures ou inter-rangs, zone de compensation écologiques : matériel de semis »** : Les semoirs (strip-till, semis direct etc)
- **Règlement d'aide à l'équipement d'ateliers maraîchers ou arboricoles durables (Conseil départemental de la Haute-Garonne)** : Pulvérisateurs pour agriculteurs en AB ou conversion dont le siège d'exploitation se situe en Haute-Garonne
- **Mesure petits investissements spécifiques d'élevage (fonds Région)** :
 - ✓ En salle de traite : Isolation, ventilation
 - ✓ Fabrication et conservation des aliments : Cellule de stockage, aplatisseur, mélangeuse, broyeur, vis d'alimentation
 - ✓ Bovins viande : Équipement de contention
 - ✓ Caprins lait : Tapis d'alimentation
 - ✓ Ovins viande : Abreuvoirs fixes, nourrisseurs, auges, râteliers, mangeoires, tapis d'alimentation, chaîne d'alimentation, couloir d'alimentation, barrières, abri léger (avec garantie décennale), automatisation des systèmes de tri – Clôtures : plafonné à 5 000 Euros HT
 - ✓ Élevage porcin : Clôtures pour les élevages reproducteurs plein air (plafond de 3 800 € HT)
 - ✓ Volailles / palmipèdes : Silo ou cellule de stockage, distribution de l'aliment (hors matériel roulant)

→ Mesures P.D.R Languedoc - Roussillon

- **Mesure 4.1.3** : Système d'arrosage économe en eau (goutte à goutte) fixe pour les secteurs horticole, arboricole, fixe ou mobile pour le maraîchage, en remplacement d'une installation existante - Matériels de pilotage de l'irrigation
- **Mesure 4.1.1 – rubrique « fruits et légumes »** : Chaîne de calibrage, chaîne conditionnement, ensacheuse, chambre froide, serre tunnel simple froid- serre bioclimatique
- **Mesure 4.1.1 – rubrique « élevage »** : Aménagement des parcours, exclusivement à usage des volailles et porcs

Consulter le site l'Europe s'engage : <http://www.europe-en-midipyrenees.eu/FEADER/>

Ainsi que le site de la Région Occitanie : <https://www.laregion.fr/Les-aides-et-appels-a-projets>

Cas des matériels « additionnels » :

Le matériel dit additionnel, présenté dans la présente demande en complément d'un matériel équivalent à un autre déjà présent sur l'exploitation (moins de 5 ans d'ancienneté) ou prévu en plusieurs exemplaires dans la demande de subvention est éligible s'il correspond à un besoin de création ou d'agrandissement d'un atelier ou au développement de nouvelles pratiques agricoles de l'exploitation.

4. PRECISIONS SUR LES CRITERES DE NOTATION DES DOSSIERS (CF. CRITERES DE SELECTION)

Définition du nouvel installé

l'investissement doit être supérieur à 500 € HT, sinon ce n'est pas une immobilisation mais une charge.

Les nouveaux installés bénéficient de conditions particulières pour la sélection des dossiers de l'appel à projet investissements dans les exploitations engagées en agriculture biologique .

Pour être reconnu nouvel installé (NI), le demandeur doit :

- être agriculteur (cf définition ci dessus) depuis moins de 5 ans à la date de dépôt de la demande d'aide.
-Personne(s) s'inscrivant dans le parcours installation au titre de la sous mesure 6.1 et sous réserve de la présentation de l'arrêté attribuant l'aide correspondante au plus tard lors de la présentation de la première demande de paiement.
- **Une société peut être considérée comme « nouvel agriculteur » dès lors qu'au moins l'un des associés est un nouvel agriculteur répondant à l'une des deux définitions ci-dessus**

Critères de notation concernant l'impact sur le système d'exploitation

- **Renouvellement des exploitations (jeunes agriculteurs)**

Il s'agit d'encourager le renouvellement des exploitations en priorisant, de par les critères de sélection, les jeunes agriculteurs.

- **Niveau d'engagement de la production en agriculture biologique**

Il s'agit de prioriser les exploitations suffisamment engagées dans une démarche de production en AB, évalué proportionnellement à la SAU de l'exploitation.

- **Amélioration des performances économiques et environnementales de l'exploitation**

Cette augmentation s'entend en termes de surface et de cheptel de l'atelier engagé. Les potentielles augmentations liées à un éventuel gain de rendement sont considérées lorsqu'une nouvelle activité de transformation ou une création d'atelier à la ferme est développée.

- **Développement des circuits courts et de proximité**

Le critère sur la commercialisation en circuit court est relatif ici à la vente directe, qui a lieu sans intermédiaire entre le producteur et le consommateur, de plus, l'investissement doit être en lien avec l'activité faisant l'objet de la demande.

5. PLAN DE FINANCEMENT – RAPPEL DES MODALITES D'AIDE

La subvention est calculée sur la base d'un montant subventionnable auquel est appliqué un taux de subvention. Il est rappelé que tous les montants exprimés s'apprécient hors taxes.

Montant de l'aide : 40 % des dépenses éligibles HT.

Le versement du financement octroyé dans le cadre du présent dispositif est proportionnel, c'est-à-dire que son montant varie en fonction du degré de réalisation de l'opération subventionnée, au prorata des dépenses justifiées ou par application d'un barème unitaire. Le financement ne pourra en aucun être réévalué, même si les dépenses justifiées dépassent le montant prévisionnel de l'opération.

Rythme de versement : Il est possible de demander le paiement de 1 acompte au cours de la réalisation du projet, puis de demander le solde de l'aide une fois les investissements subventionnés terminés. Le montant de l'acompte versé ne peut excéder 70% du montant de la subvention et sous réserve que le montant des dépenses présentées soit d'au moins 5 000 €.

Majorations (maximum = 10%) : + 10% pour les jeunes agriculteurs installés depuis moins de 5 ans

Plancher d'investissements éligibles HT : 5 000 € dans tous les cas,

Plafond d'investissements éligibles HT : 50 000 € par période de 3 ans (à compter de la date de programmation de la subvention)

Dans le cas de GAEC, le plafond du montant des dépenses éligibles est majoré de 50% pour les GAEC composés de 2 associés et de 100% pour les GAEC composés de 3 associés ou plus.

Un plafonnement des dépenses pourra être opéré par application des règles d'intervention des cofinanceurs.

Pour les JA : le demandeur s'engage à déclarer les prêts bonifiés concernant les matériels présentés dans la demande.

6. CONSIGNES CONCERNANT LES PIECES A FOURNIR DANS LE DOSSIER (« DEPENSES PREVISIONNELLES » DU

FORMULAIRE)

Explication sur les devis à fournir :

Merci d'indiquer dans le tableau des dépenses prévisionnelles, le nom classique des matériels (et non leur nom commercial). Chaque investissement doit être présenté avec 2 devis à l'appui voir 3 devis **pour les dépenses supérieures à 90 000 €**, provenant de fournisseurs distincts pour des matériels équivalents.

Dans le cadre de la vérification des coûts raisonnables, les devis les plus faibles seront retenus pour le calcul de la subvention. Le porteur de projet conserve toutefois le droit de retenir le devis qui correspond à son choix mais la subvention sera calculée sur la base des devis présentant les montants les moins importants.

Cependant, le service instructeur pourra accepter un devis dont le coût est supérieur de 15 % au devis le moins cher ou au coût moyen fixé dans le référentiel. Dans ce cas, le porteur de projet devra présenter dans sa demande des arguments permettant d'explicitier son choix du devis le plus cher.

Dans tous les cas, le devis choisi par le porteur de projet doit mentionner les éléments suivants (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31144>) :

- date du devis (et, le cas échéant, durée de validité de l'offre),
- Nom, raison sociale et adresse de l'entreprise,
- Statut et forme juridique de l'entreprise,
- Nom et adresse du client,
- décompte détaillé (et description) de chaque prestation, en quantité et en prix unitaire,
- prix horaire ou forfaitaire de main d'œuvre, le cas échéant,
- frais de déplacement, le cas échéant,
- Somme globale à payer HT et TTC, en précisant les taux de TVA applicables.

Dans le cas où l'achat prévu est assorti de la reprise d'un matériel de même usage, les devis correspondant doivent le préciser et l'aide sera calculée en se basant sur la différence entre le montant du matériel acquis et celui de la reprise. Le plafond spécifique sera appliqué sur le montant après déduction de la reprise.

Cas d'aménagements par des exploitants non propriétaires :

Les aménagements de nature à modifier la valeur du foncier nécessitent l'autorisation du propriétaire dans le cadre d'un bail rural : clôtures de prairies, plate-forme de compostage, installation de serres...

7. CALENDRIER ET GESTION DES DOSSIERS

La date de début d'éligibilité des dépenses est celle de la réception du dossier complet au Service Instructeur. Elle vous sera précisée dans un accusé de réception de dossier complet.

Attention, toute dépense engagée avant cette date n'est plus éligible.

Les dossiers non complets à la date de clôture d'appel à projets sont rejetés. Toutefois, vous aurez la possibilité de recandidater dans les mêmes conditions, en fournissant les pièces administratives manquantes sur les prochains appels à projet de l'année en cours.

ANNEXE 1 BIS : LISTE DES FILIERES D'ORIENTATION TECHNICO-ECONOMIQUE (OTEX)

- Grandes cultures
- Horticulture
- Vignes
- Autres cultures pérennes
- Lait
- Autres herbivores (Bétail de pâturage)
- Granivores
- Mixte (culture + élevage)
- Hors secteur de la production agricole (industrie agroalimentaire)

ANNEXE 2 : ATTESTATION D'ACCOMPAGNEMENT DE L'EXPLOITATION PAR LA STRUCTURE SUBVENTIONNEE AU TITRE DU PROGRAMME « EXPERIMENTATION BIO » / « INNOV'BIO » / « ANIMATION BIO » / « STRUCTURATION DE FILIERES EN AB EN OCCITANIE » / « AGIR POUR LA BIO »*

**Rayer les mentions inutiles*

INTITULE DE L'OPERATION OBJET DE LA PRESENTE DEMANDE D'AIDE :		
PERSONNE MORALE DEMANDANT L'AIDE :	RAISON SOCIALE :	STATUT JURIDIQUE :

Je soussigné (nom, prénom et fonction du représentant légal de la personne morale portant la demande d'aide) :

Nom :
Prénom :
Fonction :

M'engage à réaliser les investissements de la présente demande suite à ma fonction d'exploitation support dans le cadre du programme/ appel à projets susmentionné.

Fait à :

Le :

Signature de la personne morale portant la demande d'aide : (nom et prénom du représentant légal de la structure, cachet)

NOM DE LA STRUCTURE	RAISON SOCIALE :	STATUT JURIDIQUE :
Personne morale reconnue, structure d'accompagnement :		
Expérimentations Bio mises en œuvre au titre du Programme :		
N° dossier subventionné au titre du Programme / de l'Appel à projets susmentionné		

Je soussigné (nom, prénom et fonction du représentant légal de la structure) :

Nom :
Prénom :
Fonction :

Valide les actions de la demande d'aide concernant l'exploitation support au Programme / appel à projets susmentionné reconnu identifié ci-dessus, cohérentes et pertinentes pour la mise en œuvre de son projet.

Fait à :

Le :

(nom et prénom du représentant légal de la structure, cachet)

ANNEXE 3 : ATTESTATIONS D'ADHESION A UN RESEAU DEPHY RECONNU OU A UN GROUPE 30 000 RECONNU

Attestation d'adhésion à un réseau DEPHY reconnu

Je soussigné (nom, prénom et fonction du représentant légal du réseau DEPHY) :

Nom :
Prénom :
Fonction :

NOM DU RESEAU DEPHY

Atteste que : (nom ou raison sociale du demandeur) **est adhérent à notre réseau.**

Fait à :

Le :

(nom et prénom du représentant légal de la structure, cachet)

Attestation d'adhésion à un groupe 30 000 reconnu

Je soussigné (nom, prénom et fonction du représentant légal du groupe 30 000) :

Nom :
Prénom :
Fonction :

NOM DU GROUPE 30 000

Atteste que : (nom ou raison sociale du demandeur) **est adhérent à notre groupe 30 000.**

Fait à :

Le :

(nom et prénom du représentant légal de la structure, cachet)